

MINISTERE DE LA SANTE ET DES SPORTS

SECRETARIAT D'ETAT AUX SPORTS

Le Secrétaire d'Etat

Paris, le 27 octobre 2009

Monsieur,

L'organisation de grands événements sportifs participe au rayonnement international de la France. Elle crée de la valeur et des emplois, nourrit la cohésion sociale, contribue à l'aménagement du territoire et à son attractivité, comme l'ont montré, par exemple, la Coupe du monde de football en 1998 puis la Coupe du monde de rugby en 2007.

Loin de décourager nos ambitions, l'échec de la candidature de Paris à l'organisation des jeux Olympiques d'été en 2012 doit nous inciter à déployer une stratégie de puissance et d'influence renouvelée et nous conduire à interroger tant l'expertise de notre organisation que la qualité de nos infrastructures.

Le rapport de la Commission Grands Stades – Euro 2016, présidée par Philippe Séguin, avait souligné à cet égard que le retard accusé par la France dans le processus de modernisation de ses grands stades constitue un handicap pour le développement du sport professionnel. Des mesures législatives ont depuis été prises ; elles ont vocation à résorber ce retard et accroître les chances de la France d'accueillir l'Euro de football 2016.

Ce retard vaut aussi pour nos grandes salles. La France ne compte qu'une seule salle de plus de 10 000 places, le Palais Omnisports de Paris-Bercy. Le Palais des Sports de Pau, deuxième plus grande salle française, n'occupe que le 155^{ème} rang européen. La vocation légitime des fédérations de basket-ball, de handball et de volley-ball à organiser en France des championnats d'Europe ou des championnats du monde se trouve largement contrariée par la vétusté de nos salles. De surcroît, cette vétusté obère la compétitivité de nos clubs professionnels à l'échelle européenne : les enceintes sportives sont en effet le principal levier du développement des clubs, comme l'a notamment montré le rapport d'Eric Besson.

C'est pourquoi j'ai décidé d'installer une Commission « Grandes Salles » dont je vous remercie d'avoir accepté la présidence.

Entouré d'un comité de pilotage composé de représentants du mouvement sportif, des élus, des collectivités et des services centraux et décentralisés du secrétariat d'Etat aux sports, ainsi que d'experts, vous nous ferez part de toutes les recommandations permettant de répondre aux deux questions suivantes :

- Comment favoriser l'émergence en France d'infrastructures permettant d'accueillir de grands événements internationaux de sports de salle ? Quelles améliorations doivent être apportées aux équipements existants et quels nouveaux équipements doivent être conçus – et selon quelles modalités – pour que la France puisse tenir son rang dans le concert international ?
- Comment la modernisation de nos salles peut-elle permettre à nos clubs professionnels masculins et féminins de porter des projets ambitieux – aussi bien sur un plan sportif que sur un plan économique – et accroître leur compétitivité sur la scène européenne ?

Vous vous appuyerez notamment sur les documents intermédiaires suivants, qu'il s'agira de construire au fur et à mesure de l'avancement de votre mission :

- l'état des lieux des salles existantes ;
- le cahier des charges des futures compétitions internationales, tel que vous pourrez le définir en vous basant sur l'évolution constatée ces dernières années, et ce pour l'ensemble des grandes manifestations sportives ;
- la représentation de la salle modèle, favorisant par sa conception l'accueil du plus grand nombre possible de disciplines, mais aussi l'ouverture à d'autres types de manifestations, en particulier culturelles ;
- une analyse des contraintes économiques et juridiques qui freinent éventuellement le développement de nos clubs, complétée par une étude d'impact des réformes qui permettraient de lever ces contraintes ;
- une analyse des conditions d'optimisation de l'exploitation des salles, intégrant notamment la question de leur polyvalence et examinant le rôle et les compétences respectifs des clubs, des exploitants, des collectivités et des autres acteurs impliqués ;
- la cartographie et la nature des équipements à prévoir pour optimiser à la fois les chances de la France d'accueillir de grandes compétitions et la compétitivité de nos clubs.

Vous vous attacherez à ce que ces réflexions soient nourries par une constante coordination entre les principaux sports de salle déjà évoqués – basket-ball, handball, volley-ball – mais soient également à l'écoute des attentes exprimées par l'ensemble des sports « d'intérieur » : escrime, judo, tennis, hockey sur glace, badminton, lutte... De même, vous accorderez une attention particulière à ce que des passerelles soient établies avec le monde de la culture et du spectacle d'une part, avec les collectivités territoriales d'autre part. Les salles sont en effet un élément structurant de l'aménagement du territoire.

Certains de nos voisins européens ont pris la mesure de ces questions et disposent d'enceintes modernes, capables d'accueillir le public et les joueurs dans d'excellentes conditions, d'offrir un spectacle télévisuel de qualité et de proposer à leurs partenaires des prestations haut de gamme. Si vous le jugez utile, vous me proposerez que soient organisés les déplacements qui permettront à une délégation de la Commission d'étudier in situ les caractéristiques de ces enceintes. Il en va de même pour les projets qui voient le jour sur le territoire français.

Je vous remercie de veiller à ce que le rapport final de la Commission me soit rendu avant la fin février 2010.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Rama YADE

Monsieur Daniel Costantini